



Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 3 mars 2026

Date de convocation :
20/02/2026

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	16
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
16	5

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Stéphane **WOYNAROSKI**, Virginie **PUCELLE**, Gilles **DEMERSSEMAN**, Claire **MARUEJOLS**, François **LAVRUT**, Matthieu **DELCAMP**, Régis **DESBROSSES**, Jean **RAYMOND**, Frédéric **SERGEN**, Romain **GAMELON**, Quentin **DOYENNEL**

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Fabienne **BRAUCHLI** (à Claire **MARUEJOLS**), Patrice **NOTTEGHEM** (à Jean **RAYMOND**)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Hadrien **MAURIAC**, Sandrine **PETIT-MICHAUT**, Patrice **DUSSOUILLEZ**, Sandra **DECROUX**, Marie-Astrid **LOMBARD**,

Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoît **FABBRI** (à Hadrien **MAURIAC**), Amélie **MAGNIN-FEYSOT** (à Quentin **DOYENNEL**), Alexandre **RICHARD** (à Stéphane **WOYNAROSKI**)

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

XXX

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB),

Olivier **GEORGES**

Membres titulaires et suppléants, absents excusés

Stéphanie **MODDE**, Christophe **NOIRMIER**, Valérie **DELOGE**, Sylvain **MATHIEU**, Paul **MOURIER**, Rémi **BASTILLE**, Claire **NICOLAS**, François **GILLET**, Pascal **SECU**, Gilles **STREIT**, Jean-François **BOQUET**, Alicia **LECLERC**, Claire **MALLARD**, Aurore **LAGNEAU**, Matthieu **GUINEBERT**, Catherine **CARLE-VIGUIER**, Françoise **VESPA**, Marie-Thérèse **MICHEL**, Antoine **SION**, Benoit **FABBRI**, Hugues **SERVANT**, Véronique **GENEVREY**, Muriel **LORiot-BARDI**, Corinne **TISSIER**, Julien **BOUCHARD**, Gérard **MARION**, Pierre-Henry **PAGNIER**, Cécile **VEZZOLI**, Anne-Sophie **MAITRET**, Nicolas **VARANGUIN**, Jean-Luc **CUENOT**, Bernard **TREDANT**, Romain **MAILLARD**

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Franck **GROSSIORD**, Jean-Noël **THOMAS**, David **PONCET**, Christophe **VIRET**, Sophie **ROGNON**

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en Salle 112 – Bâtiment du Conseil Régional de BFC – 17 Boulevard de la Trémouille – 21 000 DIJON à partir de 14h00

A été nommé secrétaire de séance

Jean **RAYMOND**

Délibération N°2026004

Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB FC) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12 ;

Vu le code du travail, notamment son article L.1224-3 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de l'agence, adoptée le 8 novembre 2023, pour la mise en œuvre du plan comptable simplifié (délibération n°2023-93), modifiée par la délibération n°2024-113 du 12 mars 2024 pour la mise en œuvre du plan comptable détaillé au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la loi du 6 février 1992 rendant obligatoire la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget ;

Vu la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 fixant les nouvelles règles en matière de débat d'orientations budgétaires (DOB) et d'informations obligatoires ;

Considérant les statuts de l'EPCE ARB Bourgogne-Franche-Comté, qui précisent que le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement public et notamment sur les questions budgétaires ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire et qu'il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Vu le rapport présenté en séance ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'acter formellement la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026, lors de la présente réunion du Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi et sur la base du rapport d'orientation budgétaire placé en annexe.

Le Président :	Fait à Besançon, le 03/03/2026
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	 Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté

DÉBAT d'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Agence Régionale de la
Biodiversité Bourgogne-
Franche-Comté

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Conseil d'administration
Du 3 mars 2026



AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ DANS UN CONTEXTE COMPLIQUÉ

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de l'Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) qu'est l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC).

Le budget primitif (BP) 2026 sera voté le 31 mars et des décisions modificatives (DM) pourront l'actualiser (en dépenses et en recettes) en particulier en fonction des retours des appels à projets et autres subventions (en particulier au regard de la Médiation Elevage grands prédateurs).

Ce rapport présente les **grandes orientations budgétaires** qui seront déclinées dans le BP 2026. Ce document constitue le volet financier des actions prévues au titre de l'année 2026. Il complète le document stratégique 2026 qui développe plus précisément les objectifs poursuivis.



L'ARB BFC a été créée en 2019 après délibérations du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC) et du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Elle a officiellement été installée en juillet 2019 et depuis **elle agit, aux côtés et avec de nombreux acteurs régionaux.**

Dans notre région comme ailleurs, l'effondrement du vivant est une réalité et menace les écosystèmes, la sécurité alimentaire et notre santé.

En Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, il est donc nécessaire de poursuivre et renforcer les actions pour **protéger et valoriser la biodiversité.**

S'il y a urgence à protéger le vivant, force est de constater que cela se fait dans **un climat incertain et complexe** y compris au regard des contraintes budgétaires actuelles.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

1 - La section de fonctionnement

Les « dépenses » prévisionnelles du budget

> Les charges à caractère général (268 454.92 euros) :

Les charges à caractère général sont inscrites en diminution **de plus de 27 500 € par rapport au compte administratif 2025**, qui faisait apparaître une consommation de 295 988 €.

Cette baisse s'explique principalement par la réduction de deux postes majeurs : les fournitures de petit équipement (-10 K€) et les contrats de prestations de service (-50 K€). Il s'agit en effet d'opérations ponctuelles réalisées en 2025, ne nécessitant pas de nouvelle inscription budgétaire en 2026. Peuvent notamment être citées les dépenses relatives à la médiation élevage-grands prédateurs ainsi que certaines opérations de maintenance et d'évolution du site internet.

À l'inverse, quelques articles enregistrent une légère progression afin de répondre à des besoins spécifiques, notamment en matière de maintenance, traduisant une adaptation fine des crédits aux nécessités opérationnelles, dans un souci constant de maîtrise globale des charges.

> Les charges de personnel (891 676 euros) :

L'évolution des charges de personnel entre 2025 et 2026 résulte principalement d'un effet de "plein exercice" des recrutements et remplacements intervenus en cours d'année 2025, combiné à des ajustements indemnitaires et à une revalorisation générale des rémunérations. En 2025, plusieurs agents n'ont été rémunérés que sur une fraction de l'année, générant mécaniquement un niveau de dépense inférieur à celui qui aurait été constaté sur douze mois complets. C'est notamment le cas du poste occupé par la Direction, pour lequel un manque de charge annuel de 51,3 K€ est constaté, ainsi que des remplacements sur le poste de Responsable des affaires administratives et financières (+16 K€) et de chargée de mission « Territoires engagés pour la nature » (+8 K€). À périmètre constant, la dépense réelle 2025 aurait ainsi atteint 819,6 K€, contre 744,2 K€ effectivement constatés.

Pour 2026, la progression des charges intègre en outre les écarts de rémunération à l'année sur certains postes (38,4 K€), le versement du CIA 2024 (5,7 K€), l'intégration complète du dispositif LIFE (19 K€), la correction de postes absents en 2026 (24,4 K€) ainsi qu'une enveloppe de revalorisation salariale (32 K€). L'ensemble de ces éléments conduit à un niveau

prévisionnel de charges de personnel de 891,6 K€ en 2026, traduisant moins une augmentation structurelle des effectifs qu'un réajustement budgétaire lié à la consolidation annuelle des postes et à l'évolution normale des rémunérations.

> Les autres charges de gestion courante (18 565 euros) :

Les autres charges de gestion courante sont inscrites en 2026 à hauteur de 18,5 K€, soit un montant identique à celui constaté au compte administratif 2025. Cette enveloppe couvre principalement les frais de licences ainsi que les dépenses liées aux déplacements des membres du Conseil d'administration.

.> Les dotations aux amortissements (32 000 euros) :

Les dotations aux amortissements sont prévues en 2026 à hauteur de 32 000 €, soit un montant à peu près identique à celui du CA 2025 (31 500 euros). Ce niveau stable traduit une politique d'investissement maîtrisée, sans entrée significative de nouveaux biens amortissables sur l'exercice, et repose sur un patrimoine matériel et immatériel déjà largement intégré dans le plan pluriannuel d'amortissement. Cette reconduction permet d'assurer la couverture comptable normale de l'usure des équipements existants, tout en garantissant la sincérité budgétaire, sans alourdir la section de fonctionnement.

Eu égard aux orientations, projets et missions pour 2026, détaillées dans ce document, ces dépenses de fonctionnement seraient de 1,21 M€

Les ressources financières de l'ARB BFC

L'ARB est financée non seulement grâce aux dotations statutaires des membres fondateurs mais aussi par des recettes issues de subventions, prestations et marchés.

> Les dotations (600 000 euros)

La Région, l'OFB et l'État ont annoncé maintenir leurs engagements financiers. L'ARB remercie de leur soutien fort et pérenne ses partenaires historiques qui ont impulsé et contribué à sa création.

Cependant, il convient de souligner la fragilité de la situation financière de l'agence dont près de 60% des recettes sont des dotations qui n'ont pas augmenté depuis 2019 alors que les charges de fonctionnement augmentent chaque année mécaniquement (inflation, Glissement Vieillesse Technicité...)

En 2026, les dotations versées par l'OFB et la Région BFC sont maintenues pour un montant total de **600 000 €**.

> Les subventions (468 107 euros)

En 2026, les **subventions** versées à l'ARB BFC seront les suivantes :

- Etat « fonds vert » : 210 K€ au titre de la mission « Médiation – élevage – grands prédateurs » (solde), 50 K€ sollicités au titre de la mission 2026 et 6,2 K€ pour le dispositif ADAPT
- Région BFC : 72,5 K€ pour la mission élevage-grand prédateurs (22.5 K€ de solde 2025 + 50 K€ pour 2026),
- Région BFC : 75 K€ pour l'animation et la gestion de la plateforme Sigogne,
- Région BFC : 15,5 K€ en co-financement d'un poste LIFE,

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 38,8 K€ en co-financement d'un poste LIFE (solde 2025 et année 2026).

> Les prestations (132 950 euros)

L'ARB assure des prestations auprès de 5 communautés de communes et du PNR du Doubs Horloger.

Trois conventions ont été signées en 2025 et seront soldées en 2026 (pour 22,5 K€).

En 2026, la DREAL BFC contribuera à hauteur de 110 K€ au fonctionnement de la plateforme Sigogne (100 K€ au titre de l'année 2026 et 10 K€ de solde 2025)

En 2026, les recettes issues des prestations seront de 132 590 €. Compte-tenu des tensions budgétaires et du contexte compliqué il faudra diversifier et intensifier les recherches de partenariats pour développer des financements autres que les dotations et subventions.

> Autres recettes

Une somme de 10 000 euros est provisionnée au titre des remboursements de charges sociales.

Pour 2026, les recettes issues des dotations, subventions et prestations devraient être de 1,21 M€.

2 - La section d'investissement

La section d'investissement regroupe les opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de l'établissement.

Compte-tenu des missions de l'ARB, cette section est réduite par rapport à celle de fonctionnement. Pour l'année 2026, des crédits seront réservés pour finir de payer la prestation liée au renouvellement du site Internet (41,5 K€).

En raison du déménagement à Bregille, une enveloppe de 5 K€ est prévue pour l'achat de mobilier complémentaire à laquelle il conviendra d'ajouter 7 K€ pour l'équipement informatique

Pour 2026, le budget total d'investissement est d'environ 53,5 K€.

3. L'équilibre général du budget 2026

Le résultat de l'exercice 2025, qui s'établit à – 876,4 €, demeure contenu et s'impute sur le report à nouveau cumulé des exercices précédents, lequel atteignait 593 000 € en section de fonctionnement. Il est aujourd'hui de 561 047 €

Cette situation financière globalement saine permet d'absorber ce léger déficit sans fragiliser les équilibres de la collectivité. Elle offre également une capacité de mobilisation de fonds propres, susceptible de soutenir le financement d'actions spécifiques portées par l'ARB, tout en conservant une marge de sécurité indispensable dans un contexte de hausse mécanique des charges en 2026 (effet année pleine des recrutements, évolutions salariales, dispositifs indemnitaires). Le choix d'un vote en suréquilibre s'inscrit ainsi dans une démarche de prudence budgétaire, visant à consolider l'autofinancement, anticiper les tensions à venir sur la section de fonctionnement et préserver la soutenabilité des engagements, tout en maintenant la capacité d'initiative stratégique de l'établissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

	Chapitre	BP 2025	CA 2025	Projet BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	352 240,54 €	295 971,48 €	268 454,92 €
60612	Energie-électricité	- €	- €	- €
60622	Carburants	8 126,57 €	4 958,41 €	9 974,00 €
60623	Alimentation	400,00 €	38,39 €	187,40 €
60632	F. de petit équipement	57 441,05 €	40 137,05 €	30 759,18 €
60636	Habillement et vêtements de travail	843,52 €	143,52 €	800,00 €
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	1 017,30 €	2 000,00 €
60662	Vaccins et sérums	175,00 €	172,50 €	175,00 €
611	Contrats prestations services	130 984,00 €	121 289,80 €	70 767,36 €
6132	Locations immobilières	29 975,00 €	49 195,07 €	52 125,00 €
61358	Autres locations	964,80 €	1 379,38 €	4 324,08 €
614	Charges loc. et de copropriété	20 410,00 €	- €	- €
61551	Entretien matériel roulant	3 197,60 €	3 173,73 €	3 725,00 €
6156	Maintenance	21 142,32 €	32 080,53 €	37 143,72 €
6161	Assurance multirisque	5 662,45 €	5 075,16 €	4 882,59 €
6182	Doc. générale et Technique	500,00 €	- €	- €
6184	Versements a des organ.form.	5 000,00 €	824,00 €	2 000,00 €
6185	Frais de colloques,séminaires	800,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €
62268	Autres honoraires, conseils	- €	1 776,00 €	- €
6231	Annonces et insertions	500,00 €	- €	- €
6234	Réceptions	3 755,70 €	1 715,14 €	4 187,40 €
6236	Catalogues et imprimés	2 707,00 €	324,00 €	11 000,00 €
6237	Publications	3 734,00 €	2 850,00 €	- €
6238	Frais divers de publicité	- €	846,00 €	800,00 €
6241	Transports de biens	- €	170,40 €	- €
6248	Divers transports	1 015,00 €	155,12 €	1 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	39 578,10 €	20 059,77 €	22 112,00 €
6261	Frais d'affranchissement	4 525,00 €	661,85 €	850,00 €
6262	Frais de télécommunication	6 750,00 €	5 849,25 €	5 220,00 €
627	Services bancaires et assimilés	180,00 €	12,00 €	150,00 €
6288	Autres services extérieurs	1 873,43 €	867,11 €	2 772,19 €
Chapitre 012	Charges de personnel	817 766,58 €	738 202,08 €	891 676,88 €
6218	Autre personnel extérieur	3 881,31 €	7 395,72	4 158,00 €
6332	Cotisations au FNAL	520,53 €	827,30	544,65 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	13 951,82 €	12 583,67	14 758,05 €
6338	Autres impôts & taxes	1 584,70 €	1 364,25	1 713,73 €
64111	Rémunération principale	72 442,99 €	38 109,22	38 536,02 €
64112	SFT, indemnité de résidence	1 002,65 €	273,45	- €
64118	Autres indemnités	28 193,76 €	14 872,87	14 203,81 €
64131	Rémunération	349 239,65 €	335 281,94	448 789,47 €
64132	SFT, indemnité de résidence	2 739,56 €	2 596,10	3 094,35 €
64138	Primes et Autres indemnités	67 263,91 €	79 122,81	85 039,59 €
6415	Congés payés	4 307,48 €	5 351,16	- €
6417	Rémunérations des apprentis	13 196,28 €	8 793,63	- €
6451	Cotisations a l'URSSAF	143 806,98 €	132 905,82	166 819,26 €
6453	Cotisations caisses retraite	43 108,20 €	31 258,88	39 821,46 €
6454	Cotisations ASSEDIC	13 282,90 €	16 727,64	21 332,68 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	24 500,00 €	23 356,77	19 573,70 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 800,00 €	0,00	1 104,42 €
6458	Cotisations autres organismes	286,69 €	1 691,68	2 671,70 €
6471	Prestations versées (FNAL)	- €	0,00	- €
6474	Versements autres oeuvres soc	2 000,00 €	0,00	3 330,00 €
6475	Médecine du travail	121,17 €	121,17	122,00 €
6478	Autres charges sociales	30 536,00 €	25 568,00	26 064,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	24 201,05 €	18 329,95 €	18 565,20 €
65188	Autres (charges d'intervention divers)	220,00 €	2 040,00	2 040,00 €
65132	Frais de mission et déplacement	2 200,00 €	970,52	900,00 €
65818	Autres (licences)	21 780,05 €	15 317,23	15 623,00 €
65888	Autres (PAS)	1,00 €	2,20	2,20 €
Chapitre 042	Dotation aux amortissements	37 001,34 €	32 024,34 €	32 000,00 €
Chapitre 42	Virement entre section	15 098,66 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 246 308,17 €	1 084 527,85 €	1 210 697,00 €

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre		BP 2025	CA 2025	Projet BP 2026
002	Résultat de fonctionnement report	593 841,56 €	- €	561 046,94 €
Chapitre 02	Affectation résultat	593 841,56 €	- €	561 046,94 €
6479	Rembours sur autres charges sociales	11 876,40 €	14 777,67 €	10 000,00 €
Chapitre 13	Atténuations de charges	11 876,40 €	14 777,67 €	10 000,00 €
706888	Autres (prod. Services, domaine...)	145 959,26 €	170 432,15 €	132 590,00 €
Chapitre 70	Produits services, domaine	195 959,26 €	170 432,15 €	132 590,00 €
7472	Participation régions	423 750,00 €	420 000,00 €	463 000,00 €
74778	Autres fonds européens	132 121,48 €	132 121,48 €	
747888	Autres	314 600,00 €	314 400,00 €	605 107,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	870 471,48 €	866 521,48 €	1 068 107,00 €
75888	Autres	2,97 €	1,93 €	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2,97 €	1,93 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 672 151,67 €	1 051 733,23 €	1 210 697,00 €
			- 32 794,62 €	- 0,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre		BP 2025	CA 2025	Projet BP 2026
21848	Autres matériels de bureau	2 100,00 €	- €	5 276,76 €
21838	Autre matériel informatique	5 000,00 €	1 679,88 €	7 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 100,00 €	1 679,88 €	12 276,76 €
2051	Concessions, droits similaires	45 000,00 €	8 568,00 €	41 500,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	45 000,00 €	8 568,00 €	41 500,00 €
.001	Solde d'exécution investissement rep	10 141,76 €	- €	
Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté ou	10 141,76 €	- €	
Total dépenses investissement		62 241,76 €	10 247,88 €	53 776,76 €

Section d'investissement

Recettes

Chapitre		BP 2025	CA 2025	Projet BP 2026
28158	Autres inst., matériel, outil technique	7 698,00	7 698,00	7 698,00
281828	Autre matériels de transport	13 258,00	13 258,00	13 258,00
281838	Autre matériel informatique	10 809,34	10 176,34	10 518,00
28188	Autres immo. Corporelles	316,00	316,00	316,00
281848	Autres matériels de bureau et mobili	420,00	210,00	210,00
2805	Concessions, brevets, licences, logici	4 500,00	366,00	0,00
Chapitre 040	Opérations ordre transf. entre section	37 001,34	32 024,34	32 000,00
	Virement section d'investissement	15 098,66	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement entre section	15 098,66	0,00	0,00
1068	Affectation résultat	10 141,76	10 141,76	21 776,76
Chapitre 10	Affectation résultat	10 141,76	10 141,76	21 776,76
Total recettes investissement		62 241,76	42 166,10	53 776,76
			31 918,22 €	